

## Arbitres et patrons

*Vous avez adressé une lettre de lecteur hostile au nucléaire à votre quotidien favori; vous avez contesté le décompte des heures supplémentaires qui vous ont été payées; vos collègues de travail vous ont élu à la commission d'entreprise; ou plus simplement vous êtes membre d'un syndicat, d'un parti politique ou vous êtes homosexuel: cela peut suffire pour que votre employeur décide de vous licencier. Qu'il vous dise ou non pourquoi, le résultat est le même: au terme du délai de congé, il vous faudra trouver un nouvel emploi.*

*Une situation ahurissante que les salariés suisses sont seuls à connaître en Europe occidentale. Toutes les tentatives de protéger les salariés contre les congés abusifs se sont heurtées au mur du conservatisme ou de la bonne conscience qu'engendre la prospérité (1945, 1950, entre 1967 et 1971).*

*La crise venue, une initiative populaire «pour la*

*protection des travailleurs contre les licenciements dans le droit du travail» a recueilli 120 000 signatures en un an à l'appel des syndicats chrétiens et évangéliques. Déposée le 26 octobre 1981, l'initiative donne au juge la possibilité d'annuler un congé injustifié, voire de surseoir à un licenciement justifié dans les cas de rigueur pour le travailleur ou sa famille; elle mandate le législateur pour régler la protection des travailleurs en cas de licenciements collectifs pour raisons économiques.*

*Le Conseil fédéral, s'il n'adhère évidemment pas à l'initiative, a saisi la balle au bond: il propose au Parlement, à titre de contre-projet indirect (qui n'est pas soumis en votation populaire, sauf référendum) une révision du Code des obligations au titre du contrat de travail.*

*La notion de congé abusif — que des juristes, la mine gourmande, vous démontreraient être ancrée dans le principe général de l'interdiction de l'abus*

SUITE ET FIN AU VERSO

1984-1985

### Prochain DP le 10 janvier!

Déjà la fin de l'année! Au moins pour «Domaine Public»: ce numéro 756 est en effet le dernier que vous lirez en 1984. Pas d'envoi la semaine prochaine (du 24 au 30 décembre), ni même la semaine suivante (du 1<sup>er</sup> au 6 janvier): des contingences pratiques, tenant à la fois à l'horaire de confection du journal (du lundi au mercredi) et à l'expédition proprement dite (les fêtes!), nous contraignent à vous imposer cette disette. Sachez bien que nous le regrettons; mais nous espérons bien nous racheter dans les meilleurs délais en vous proposant de nouveau un cahier spécial, dans le style de celui consacré aux réfugiés en Suisse — de

nouveau disponible, pour les amateurs: nous avons pu procéder à une deuxième édition, devenue urgente après l'épuisement rapide de nos stocks.

Prochain rendez-vous donc: jeudi/vendredi 10/11 janvier, avec DP 757!  
D'ici là, tous nos vœux. A bientôt.

PS. Au moment de passer d'un agenda à l'autre et de procéder à l'opération délicate entre toutes du transfert des «adresses utiles», pourquoi ne pas opérer un choix de personnes à qui vous voulez du bien et à qui nous enverrions DP à l'essai (nous sommes là pour ça)? Un cadeau pas comme les autres.

NB. Merci à toutes celles et à tous ceux qui ont déjà renouvelé leur abonnement pour 1985. Pour les autres, toutes indications indispensables sur cette même page, première colonne.

J. A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand  
N° 756 20 décembre 1984

Rédacteur responsable:  
Laurent Bonnard

Abonnement  
pour une année (1985): 60 francs  
Vingt-deuxième année

Administration, rédaction:  
1002 Lausanne, case 2612  
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1  
Tél. 021 / 22 69 10  
CCP 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ont collaboré à ce numéro:

Jean-Pierre Bossy  
François Brutsch  
Jean-Daniel Delley  
Jean-Claude Favez  
André Gavillet  
Yvette Jaggi  
Charles-F. Pochon  
Victor Ruffly

Points de vue:  
Jeanlouis Cornuz  
Catherine Dubuis  
Géo Meylan

# 756

## Arbitres et patrons

de droit (article 2 du Code civil), mais sans que des tribunaux l'admettent — se trouve enfin reconnue.

Dans des cas tels que ceux décrits plus haut, le juge pourra condamner l'employeur à verser au travailleur licencié une indemnité d'un montant s'élevant au maximum à douze mois de salaire.

Ce n'est certes pas l'annulation du licenciement. Mais dans les pays où la réintégration du travailleur peut être ordonnée, celui-ci opte de lui-même, le plus souvent, pour une indemnité. Il y a des limites psychologiques aux plus beaux principes.

Le décor est posé, les acteurs sont en place, mais la pièce finira-t-elle en happy end ou en tragédie? Le rouleau compresseur est en route, mais fera-t-il une percée dans la jungle du droit du contrat de travail ou écrasera-t-il l'initiative qui l'a mis en marche?

Le projet du Conseil fédéral est le fruit des travaux d'une commission d'experts où les partenaires

sociaux étaient représentés, et avait leur accord. Mis en consultation, il a suscité les critiques véhémentes des mêmes (mais, cependant, l'approbation des gouvernements cantonaux). L'Union syndicale suisse d'une part, les syndicats chrétiens et évangéliques d'autre part, ont des intérêts stratégiques et tactiques différents.

### L'ALTERNATIVE

*Et la droite est en position d'arbitre: ou elle joue franc-jeu pour trouver un compromis sur un problème réel, et le contre-projet peut entrer en vigueur après le retrait ou le refus de l'initiative; ou, d'humeur reaganienne, elle massacre le projet du Conseil fédéral; ou, variante de la solution précédente, elle fait traîner les choses pour n'examiner la révision du Code des obligations qu'après l'échec de l'initiative, selon une tactique qui commence à être connue (étrangers, maternité...).*

*Il est déjà bien tard: le Conseil national ne traitera pas du résultat des travaux de sa commission avant le printemps, le Conseil des Etats devra encore se prononcer. Mais le délai à l'issue duquel l'initiative sera renvoyée devant le peuple et les cantons échoit en octobre 1985.*

F. B.

### LOCACASA

## Le mystère des intérêts

«Locacasa: faire échec aux congés-ventes»: les explications publiées il y a quelques semaines dans ces colonnes (DP 752, 22.11.1984) sous ce titre n'ont pas entièrement convaincu quelques-uns de nos lecteurs. Qu'à cela ne tienne: le sujet est de cruciale actualité et nous y reviendrons. C'est promis.

Pour l'heure, il nous faut rectifier un point de notre démonstration. Un point de moindre impor-

tance peut-être, mais tout de même assez significatif de l'ensemble de l'expérience lancée (pour le moment) dans le canton de Berne (à quand la Suisse romande?).

Nous écrivions, sur la foi de documents tout à fait nets, que les fonds engagés par les locataires, parties prenantes d'un bail Locacasa (au minimum 10% et au maximum 50% de la valeur de leur appartement) «portaient intérêt à un taux équivalent à celui d'une hypothèque de deuxième rang et que le revenu de ces intérêts diminuait d'autant le loyer fixé».

Or il s'avère, après examen attentif du bail et des statuts, et contrairement aux intentions affichées,

que dans le mécanisme bernois, les prêts des locataires à la fondation ne produisent pas d'intérêt. Bizarre: nous avons demandé des explications du côté des «promoteurs» bernois. Voici leur démonstration à l'aide d'un exemple concret, celui du calcul du loyer de «l'unité de logement» n° 1 de l'immeuble Turnweg 21 à Berne.

Soit l'objet du bail, évalué à Fr. 105 000.— et un prêt du locataire se montant à Fr. 21 000.—!

A partir de là, dit Locacasa Berne, il peut y avoir deux méthodes ou variantes de calcul du loyer, l'une en y intégrant le rendement du prêt du locataire, l'autre en posant que ce prêt ne produit pas d'intérêt. On n'y coupe pas ici de quelques chiffres.

#### A. Le prêt porte intérêt.

Intérêts du prêt du locataire (par hypothèse à un taux de 4%)

4,00% de Fr. 21 000.—	=	Fr. 840.—
Intérêts sur hypo de 1 <sup>er</sup> rang		
5,50% de Fr. 82 500.—	=	Fr. 4538.—
Intérêts sur hypo de 2 <sup>e</sup> rang		
5,75% de Fr. 1 500.—	=	Fr. 86.—
Entretien		
0,50% de Fr. 105 000.—	=	Fr. 525.—
Amortissements	=	Fr. 26.—
Frais accessoires	=	Fr. 517.—
		Fr. 6532.—
Loyer annuel	=	Fr. 6532.—

B. *Intérêts exclus.* Dans cette deuxième approche (celle retenue par Locacasa Berne), on garde les mêmes bases de calcul, sans tenir compte des intérêts. Le loyer annuel s'élève alors à Fr. 5692.— (Fr. 6532.— – Fr. 840.—).

Commentaire de Locacasa Berne: «Dans le premier cas, on a un loyer brut et dans le deuxième, un loyer net. Ici et là, le portemonnaie du locataire est touché de la même manière, mais en adoptant la deuxième solution on évite une écriture inutile.»

Dont acte.

## L'intrus électronique

Le Conseil de ville (« législatif ») de Berne avait à désigner récemment le secrétaire permanent de la commission de gestion. Un conseiller radical constata que la majorité pour son candidat n'était pas assurée parce que ses amis n'étaient pas présents au début de la séance; il proposa en vain de renvoyer le vote à plus tard... Il fut battu et c'est le candidat socialiste qui l'emporta par 34 voix contre 32.

Anecdote significative à mettre en regard du « sommet » de la session d'hiver des Chambres fédérales. Vendredi matin 14 décembre, le Conseil national votait à l'appel nominal... sur la question de l'introduction du vote électronique, proposée cette fois par l'Alliance des Indépendants. Les observateurs en poste à Berne ont noté le résultat final du vote (89 contre et 84 pour), et relevé le rétrécissement du front du refus, depuis le rejet en 1980 d'une proposition socialiste allant dans le même sens de la rationalisation et d'une plus grande transparence des travaux de la Chambre du peuple.

Pour la petite histoire, relevons aussi la très efficace complicité du secrétaire général: lassé par les votes à l'appel de 200 noms (dont 21 à faire précéder du vocable « Madame », ce qui ne simplifie rien), M. J.-M. Sauvant a posé, micro ouvert, une question traduisant son désarroi de secrétaire, en parfaite correspondance avec la confusion générale. De son côté, le président Arnold Koller ne semblait pas trop préoccupé de rappeler à l'ordre la troupe en train de faire son paquetage en vue de la déconsignation après trois semaines de session. Bref, au fur et à mesure de l'alphabet, la procédure de l'appel nominal devenait plus dérisoire; ce qui eut l'heureux effet d'inciter plusieurs élus bourgeois à dire « oui » au vote électronique; ainsi les radicaux Flubacher, Kohler, Nef, Pini, Salvioni,

les PDC Schmidhalter, Stamm (M<sup>me</sup>), Wellauer et Wick.

Les motifs du refus bourgeois sont connus: avant tout la double peur qui les saisit à la seule idée que pourraient apparaître a) les absences répétées des cumulards, qui combinent deux mandats politiques ou leur travail de parlementaire avec l'exercice d'une profession exigeante, et b) le sens des votes émis.

Corollaire de cette deuxième crainte: celle de voir quelques individus se détacher, par leur prise de position inattendue sur tel ou tel objet — ce qui leur vaut une publicité à faire des jaloux, du style

Debétaz sur l'ONU ou Gauthier sur l'assurance-maladie. Les radicaux, qui tiennent pour détestables les consignes de vote, n'en prennent pas, mais se contentent de les appliquer; et de gronder leurs outsiders patentés: les quelques radicaux de gauche de la grande tradition romande ou tessinoise (Dupont, Petitpierre, Pini, Salvioni). A noter que cette espèce en voie de disparition pourrait se renouveler si les ultras zurichois et argoviens continuent de peser sur le champignon des économies effrénées et de la réaction la plus dure, dans une dangereuse surenchère avec l'UDC de Christoph Blocher et Theo Fischer.

### EN BREF

Un des « héros » des désordres zurichois de 1968 fait parler de lui; il vient d'être nommé directeur d'édition chez Ringier; il « conseillait » depuis un certain temps la maison de Zofingue et a une certaine responsabilité dans le prochain lancement d'un journal féminin non élitaire. Précisons que Thomas Held a 38 ans et qu'il a participé à l'élaboration du rapport sur la situation de la femme en Suisse.

\* \* \*

Une coopérative pour la conservation de la paysannerie exerce son activité depuis quelques années dans les régions montagneuses du canton de Zurich. Quinze communes zurichoises, thurgoviennes et saint-galloises y participent. La coopérative achète des propriétés mises en vente afin de les soustraire à la spéculation ou à une autre utilisation des terres.

\* \* \*

Qui se plaint de la crise de la presse? Sous le titre « Trumpf-As » un éditeur zurichois lance un magazine bimestriel des amis du jass.

\* \* \*

Le quotidien socialiste « Berner Tagwacht » a lancé une pétition pour la création d'un abonnement général familial sur les chemins de fer suisses:

abonnement individuel 1200 francs, abonnement de couple 1800 francs, pour chaque membre supplémentaire de la famille 300 francs; en outre, un abonnement général de fin de semaine pour trains régionaux devrait être offert pour 250 à 400 francs.

\* \* \*

L'hebdomadaire de gauche « Wochen-Zeitung », malgré la richesse de sa matière, ne réussit pas à décoller. L'argent manque et il n'y a pas de parains assez généreux pour éponger les déficits. Le cercle des amis « ProWoz » fait un effort de recrutement pour que ces soucis d'argent ne soient bien-tôt plus qu'un souvenir. Pour mémoire, « Blick » n'est sorti des chiffres rouges qu'après six ans de parution.

\* \* \*

Huit cantons (Bâle-Ville, Bâle-Campagne, Soleure, Berne, Jura, Neuchâtel, Vaud et Genève) sont lésés par la décision du Conseil national de rejeter le nouvel accord de double-imposition conclu avec la France. Ils espèrent que le Conseil des Etats tiendra mieux compte de la situation des cantons frontières.

\* \* \*

Nouvelle fondation pour répandre les messages religieux orientaux. Il s'agit cette fois de ceux du Bhagwan Shree Rajneesh. Siège de la fondation à Zurich.

## Défense nationale: les besoins de l'industrie

*Après avoir gagné la guerre dans l'exercice de défense totale (mais nous n'en dirons pas plus, secret militaire oblige), l'armée suisse a donc remporté au Parlement la bataille des chars. Le Conseil fédéral peut acquérir maintenant les 380 Léopard II qui remplaceront, à raison de 120 pièces par division mécanisée et une réserve de 20 unités, les anciens chars 68 et les vénérables Centurion.*

*La commande sera passée en une tranche, au lieu des deux prévues initialement, lorsqu'il était question d'acheter 420 Léopard II...*

*Coût aujourd'hui: 3,365 milliards. A cela s'ajoutera, si l'on calcule un renchérissement annuel de 5%, plus d'un milliard lorsque, en 1993, seront livrés les dernières pièces. Sans oublier les frais d'installation et des «divers» qui tourneront autour des 400 millions probablement.*

*A cette commande, l'industrie suisse participe pour 65% environ, puisque sauf 45 unités qui seront directement livrées par le constructeur ouest allemand Krauss-Maffei, les Léopard seront construits sous licence, par un consortium que dirige la firme de Bührle-Oerlikon Contraves AG.*

Plus de 60 orateurs inscrits! Le débat au Conseil national a été par son volume aux dimensions de l'ampleur de la commande, la plus importante jamais passée par la Confédération dans le domaine de l'armement. Mais malgré quelques propositions de non-entrée en matière ou de retour à la commission, voire au Conseil fédéral, quelques attaques de principe, et quelques suggestions,

de rechange ou de modification, il n'a pas porté sur le fond. Or celui-ci se saisit par des chiffres connus de tous. Jusqu'en 1987 les dépenses militaires, cette année d'environ 4,5 milliards, dépasseront chaque année 5 milliards. Les seuls investissements et constructions pour les trois ans à venir se monteront à 8,7 milliards.

Ces sommes sont réputées n'être que la traduction de besoins réels. Si l'on veut que la défense nationale reste crédible, que le soldat ait en mains des armes qui ne soient pas celles du sacrifice, il faut bien suivre la modernisation permanente de la guerre!

Le remplacement des chars de combat est à peine décidé, que déjà d'autres demandes, annoncées depuis longtemps dans les documents officiels, se préparent: les hélicoptères de combat, l'avion (le Hunter est fatigué), les armes d'infanterie, etc...

### DISSUASION ET SPIRALE DES COÛTS

La doctrine fondamentale de la dissuasion, par quoi s'exprime depuis fort longtemps l'idée de la neutralité armée, a trouvé son expression dans une défense dynamique en profondeur, dont le Conseil fédéral rappelait, il y a quatre ans encore, dans son rapport intermédiaire concernant la politique de sécurité, qu'elle signifie, depuis l'adoption de la conception 1966, «se soustraire aux grandes batailles décisives et (d') offrir à l'adversaire une résistance acharnée, pour rester maître de la plus grande partie possible de notre territoire».

Malgré cette définition, à première vue raisonnable, la conception 1966 entraîne, ou permet de justifier, une politique d'armements dans laquelle la Suisse est prise comme n'importe quelle autre puissance soumise à la rivalité des blocs, en une spirale ascendante. Il est dommage qu'une fois de plus, à l'occasion d'une dépense militaire nouvelle, le Parlement n'ait parlé que gros sous ou principes moraux et n'ait pas cherché à mieux établir le rap-

port qui existe entre la conception de la défense nationale et les besoins, pour réexaminer non seulement les seconds, mais aussi la première.

### LOBBY À L'ŒUVRE

Mais la conception 1966 et les militaires qui sont chargés de l'appliquer ne sont certainement pas les seuls responsables, à l'intérieur du pays, de la spirale. La commande du Léopard est peut-être une satisfaction pour l'armée; elle est surtout une victoire pour l'industrie des machines et des métaux qui, depuis la réforme de 1982 des procédures d'acquisition d'armes, ne cesse d'étendre son influence sur la politique d'armements, et d'écarter entre autres les Ateliers militaires de Thoune, dont elle ne cesse de dénoncer la mauvaise gestion et les erreurs techniques.

Dans un article fortement documenté, le *Tages-Anzeiger Magazin* (17 novembre 1984, n° 46) démonte les mécanismes de la collaboration industrie-administration militaire qui s'étend de la recherche à la réalisation des commandes.

Ainsi, face aux cinq groupes de travail mixtes industrie-groupement de l'armement du Département militaire, qui préparent la planification de l'armement, se sont constitués cinq groupes analogues de l'Association suisse des industries en machines (VSM)!

Quant aux programmes d'armements, ils sont déterminés par le groupe appelé «de tête» Département militaire-industrie, qui comprend cinq représentants de l'industrie et quatre de l'administration, sous la présidence du vice-président du VSM et président de la direction de Sulzer, Pierre Borgeaud. Cette liaison n'est qu'un petit aperçu des nombreuses commissions et groupes de travail mixtes, mis sur pied pour permettre un déroulement sans à-coups de l'acquisition des armes.

A cela s'ajoute bien évidemment les nombreuses

liaisons personnelles qui peuvent exister dans une armée de milice entre les fonctions militaires et la profession, voire les charges politiques.

Lors du débat sur le Léopard, la députation zurichoise à elle seule comprenait trois députés directement intéressés professionnellement à la réalisation de la commande sous licence: Rudolf Reichling (UDC), membre du conseil d'administration de la Holding Bührle-Oerlikon, à laquelle appartient Contraves AG, maître d'œuvre de la fabrication du char, Ulrich Bremi (rad.), membre du conseil d'administration de Georg Fischer AG, et Peter Spälti (rad.), membre du conseil d'administration des Frères Sulzer AG, entreprises elles aussi membres du consortium de construction du Léopard II.

Les périodes de récession et de tension internationale sont les moments les plus ensoleillés dans la vie d'une entreprise industrielle d'armement, ou

pour le secteur armement d'une firme industrielle. On l'a vu dans les années 1938/1939, sans parler de la guerre. Aujourd'hui à nouveau la motivation de la lutte contre le chômage vient appuyer les demandes d'armement. Et pas toujours dans le sens souhaité par les militaires (état-major et Département militaire), en principe premiers concernés. Ceux-ci voulaient 400 camions Saurer. Ils en ont obtenu 1200, au nom de la lutte pour la survie de l'entreprise. Ils ont reçu une première série du fusil d'assaut SIG, alors qu'ils n'en demandaient pas tant, et pas si vite. Et ce n'est un secret pour personne qu'ils souhaitaient que le Léopard II soit acheté directement en Allemagne, ce qui aurait permis d'en acquérir davantage, et plus vite. Qui dicte la politique militaire en Suisse? Plus que jamais cette question est pertinente, au regard de ce qui vient de se passer avec l'acquisition du Léopard II.

## DÉFENSE GÉNÉRALE

### Fantasmia

*La gauche grecque ne respecte pas le suffrage universel, imagine un colonel helvétique. Mais il y a dix ans, qu'imaginaient les colonels grecs? Un coup d'Etat militaire! Le colonel helvétique a oublié le passé des colonels grecs. Ou plutôt, il l'a refoulé pour mieux culpabiliser d'autres «illégaux».*

*Le colonel Däniker, interrogé à la Radio romande, à propos du dernier exercice de défense générale, parlait de la nécessité d'imaginer des scénarios réalistes. Les Grecs auront apprécié, eux à qui on venait d'expliquer qu'il ne s'agissait que d'un exercice, sans rapport avec des personnes vivantes ou ayant existé, comme on dit en avertissement dans les romans.*

*Ce qu'il y a de réaliste en revanche, c'est les*

*fantasmes des auteurs. Déjà en 1971, je me souviens d'un scénario du même acabit — pour avoir refusé de participer à cet exercice, il m'avait fallu le renvoyer par courrier recommandé. Passages obligés: si «ça» se déclenche, c'est politiquement le fait de la gauche, géographiquement dans des pays latins. Et ne parlons pas des projections sur la situation intérieure: même schéma.*

*Ces préambules de scénarios ne servent strictement à rien par rapport à l'exercice même. C'est un décor préalable campé pour annoncer une mise en état d'alerte progressive. Degré 1, 2, 3, 4, etc. Une définition abstraite jouerait le même rôle.*

*Le Conseil fédéral tient-il donc à ces fantasmes de colonels? On souhaiterait des directives rendues publiques.*

A. G.

## ASSURANCE-MATERNITÉ

### On achève bien les promesses

Surprise? Pas de surprise! A la moulinette parlementaire, comme prévu, les belles promesses des opposants à l'initiative «pour une protection efficace de la maternité» se sont révélées creuses. Avec l'appui décisif d'une bonne frange de démocrates-chrétiens, venus rejoindre les bataillons radicaux et UDC.

La révision de la loi sur l'assurance-maladie, tant vantée comme un contre-projet de fait à l'initiative, se présente donc très mal après un premier passage au National, quand bien même les extrémistes n'ont pas encore eu totalement gain de cause (défaite du directeur zurichois de l'Union des associations patronales, et accessoirement conseiller national radical, Allenspach, qui proposait ni plus ni moins que de supprimer le volet assurance-maternité, pour le remplacer par quelques dispositions à inclure dans le Code civil).

Il sera toujours temps d'entrer dans le détail des magouilles juridico-politiques en cours. Que l'on sache simplement que les opposants à une révision significative de la loi (en un ou deux «paquets», peu importe) ont encore un atout majeur dans leur jeu: la menace de référendum. Cela ne manquera pas de peser sur les délibérations des conseillers aux Etats, si ces derniers avaient besoin de cela pour traîner les pieds. Et cela pèsera encore, dans le circuit des inévitables «divergences» entre les Chambres sur les conseillers nationaux, lorsqu'ils reviendront sur le sujet.

D'ici là de bonnes âmes plaideront pour des «solutions» minimalistes, dans l'intention affichée de sauver ce qui peut l'être: on ne jurerait pas de la sincérité de telles démarches, déjà amorcées par la droite au National. Il y a des recherches de compromis qui ne sont que le prélude à une remise des compteurs à zéro. Les démocrates-chrétiens, en particulier, sont passés maîtres dans l'organisation de telles mascarades.

P.A.

## Epistolier malgré lui

Plusieurs produits engendrent la dépendance de ceux qui s'y adonnent. Cela vaut aussi pour certaines productions elles-mêmes. Les spectacles par exemple: combien d'artistes renoncent-ils spontanément à (re)monter sur scène avant qu'il soit trop tard? Une minorité sans doute ont cette sagesse, si l'on en juge d'après les pensionnaires de la Casa Verdi, tels qu'admirablement présentés par Daniel Schmid.

Il en va de même des adeptes de la drogue-travail et autres managers que l'infarctus préserve parfois de la tant redoutée mise à la retraite (affreuse expression issue du répertoire cruel de la prévoyance sociale, où l'on trouve aussi par exemple prestations complémentaires ou invalidité partielle).

### ADMINISTRATION À TOUT FAIRE

Synthèse du producteur de spectacle et du manager acharné au boulot, Pierre Arnold, ex-PDG de la Migros, ne pouvait quitter la scène commerciale ni mass-médiatique d'un jour à l'autre. Depuis juin dernier, il ne se passe plus de mois sans nomination

### LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

## Blanc ou noir

Moi, j'aime bien *L'Atout*, vous pas?

Sans doute, ça n'est pas trop bien écrit; on sent qu'«on parle le suisse allemand, à la maison», comme disait le professeur Béranger à l'un de ses élèves, qui devait s'appeler Bridel ou de la Harpe ou Bergier, en lui rendant une version latine.

de P.A. dans un conseil d'administration ou de fondation, le tout venant s'ajouter à son obsédante présence dans le secteur des transports sur terre (vice-présidence des CFF), sur eau (société d'armement Neptun) ou dans l'air (Swissair).

Parmi les désignations récentes, on a remarqué l'appel à reprendre l'affaire plutôt mal emmanchée de la nouvelle Maison des congrès de Zurich, qui a fourni le plus coûteux des scandales provoqués par la gestion radicale et bancaire de la métropole, avec maire à succès (Thomas Wagner) et directeur UBS (Paul Bischof) trempés jusqu'au cou (DP 753). Depuis des semaines, P. Arnold-le-sauveur s'investit à fond dans le rattrapage d'une situation lourdement compromise, et joue les Zorro avec l'efficacité qu'on lui reconnaît.

Et il a trouvé enfin sa récompense: dans la presse zurichoise de la semaine dernière, le voilà qui s'adresse pour la deuxième (pas la seconde) aux centaines de milliers de lecteurs des bords de la Limmat, pour leur expliquer l'affaire du «Kongresshaus». L'en-tête de la lettre a changé: les coopérateurs sont devenus «chers lectrices/teurs», mais le nombre des destinataires demeure le bon million.

Ecrire à tant de correspondants à la fois — qui ne répondent pas tous mais tant pis — il y a de quoi ne plus pouvoir s'en passer.

Mais alors, la richesse des thèmes, la justesse de la pensée — moi, c'est bien simple: je lis *L'Atout* (quand je n'ai pas le temps de m'informer suffisamment) et s'il dit *blanc*, je conclus *noir*; s'il propose le *oui*, je choisis le *non*, et vice versa. Fiable à 99%!

Prenez par exemple l'une de leurs dernières annonces payées: *Le socialisme au fond du trou!*

On y lit: «Si ces faits (l'échec de l'économie étati-

sée, proclamée paraît-il par Felipe Gonzales) concernent l'Espagne, il convient de relever qu'il en va de même pour un pays encore plus industrialisé régi depuis quelques années par les socialistes avec les suites catastrophiques que l'on connaît, soit la France.»

Par «simple inspection des essences» (selon la méthode de Spinoza), on en déduit:

### OÙ TOUT VA POUR LE MIEUX...

1. Qu'avant l'arrivée des socialistes au pouvoir, tout était pour le mieux dans le meilleur des mondes (français) possibles: pas le plus petit chômeur; un franc — je ne dirai pas: *stable*, mais qui montait semaine après semaine... Tout cela n'étant rien auprès de l'avenir resplendissant qu'offraient le bon M. Barre et le distingué président Giscard d'Estaing. Si bien qu'en votant Mitterrand, la France a manifesté un masochisme inquiétant, on pourrait presque dire: une tendance nettement suicidaire.

### ... DANS LE MEILLEUR DES MONDES!

2. Que dans les pays où les socialistes ne sont pas au pouvoir, les lendemains chantent aujourd'hui déjà. Prenez par exemple le Chili: dans un climat de parfait libéralisme et d'authentique liberté, pas la plus petite inflation. C'est bien simple: les Chiliens ne comprennent même pas le sens de ce mot.

Vous me direz que le Chili, c'est bien loin; qu'on est mal renseigné, et patati et patata, et puis qu'on paie pour les erreurs d'Allende... Mais regardons plus près de nous: l'Angleterre de M<sup>me</sup> Thatcher — pas d'ombre au tableau! L'Allemagne de M. Kohl: idyllique... édenique! Sans doute, le 60% des licenciés en lettres qui se destinaient à l'enseignement ne trouvent pas de travail — mais on sait assez que les enseignants ont mauvais esprit. Et

d'ailleurs, là encore, l'héritage de Brandt et de Schmidt.

Vous direz ce que vous voudrez: c'est bien vrai que le socialisme est au fond du trou, et le libéralisme sur les sommets — des sommets un peu vertigineux, un peu verglacés — mais comme l'a écrit Goethe, *Auf allen Gipfeln ist Ruh* — la paix... la sérénité habite les hauts lieux — une paix de cimetière, parfois, il est vrai.

Et puis, pendant que vous y êtes, lisez *Impôts toujours plus lourds*. Si après ça, vous ne comprenez pas le sens du mot *sophisme*, c'est que vous n'êtes pas doué, il vaut mieux renoncer!

J. C.

## DÉBAT

# Cosmos à gogo

*En découdre sur les origines de notre cosmos, big bang ou pas big bang, nous repose évidemment des basses contingences terrestres. Cette querelle a du reste son actualité propre, en ces temps de grandes manœuvres mondiales vers la comète de Halley ou de découverte de nouveaux astres aux confins de notre ciel. C'est Gil Stauffer qui avait allumé la mèche (DP 744), vigoureusement contré par Géo Meylan (DP 750), lui-même admonesté par Pierre Lehmann (DP 753). Aujourd'hui, pour clore (momentanément) le débat, la duplique qui s'imposait de la part de Géo Meylan.*

Qui répond, appond! Alors, en bon Vaudois, appondons, mais pour mieux conclure. Ma réponse tient en trois points.

1. *Science et hypothèse*. Pierre Lehmann dit: «Je pense que le *big bang* n'est effectivement qu'une hypothèse.» Cette phrase ne veut rien dire; car elle revient à réduire toute une théorie à la notion

d'hypothèse. Et justement, le *big bang* n'est pas qu'une hypothèse; il fait partie, en tant que théorie, d'une classe de modèles cosmologiques découlant de la théorie de la relativité générale. Parmi toutes les cosmologies élaborées à partir de la théorie «einsteinienne» de la gravitation, il est une classe de modèles, dits de Friedmann, qui traitent d'univers non statiques. De là vient la notion d'expansion, donc d'explosion initiale; cette dernière, dans ce contexte, est plutôt une conséquence théorique, vérifiée par l'observation.

Dans ces conditions, ramener la théorie du *big bang* à une simple hypothèse — le *bang!* — procède de simplifications hâtives et caricaturales. Pourquoi ne pas déclarer tout de go que la théorie de la relativité générale n'est qu'une hypothèse? Qu'il existe des axiomes de base dans toute théorie, c'est évident! C'est même le propre de toute science articulée sur les mathématiques. Ainsi la géométrie euclidienne que l'on nous enseigne à l'école se fonde, entre autres, sur l'axiome des droites parallèles. Mais cette hypothèse n'est pas prise en compte par toutes les géométries. Faut-il pour autant rejeter la géométrie de notre enfance?

2. *Science et dogme*. Quant à l'accusation de présenter la théorie du *big bang* comme une «vérité indiscutable», elle me paraît bien gratuite. Je ne connais personnellement aucun scientifique osant prétendre que les théories cosmologiques actuelles, au sujet desquelles s'établit un consensus à peu près général, répondent définitivement aux questions que nous pose le cosmos dans lequel nous vivons; simplement, elles ne constituent actuellement que la meilleure (bien qu'imparfaite) représentation de l'univers imaginée par l'homme pour expliquer ce qu'il observe. Dans un siècle, toutes ces notions auront évolué, sans aucun doute! Et ne voit un dogme en la science que celui qui le veut bien.

3. *Science et impatience*. L'avidité des hommes à percer les mystères qui les entourent caractérise les longs et hésitants développements du savoir

humain. Tels des somnambules, de grands esprits se sont avancés de tout temps le long de chemins périlleux, voire inexistant, pour obtenir plus tard un assentiment général, ou au contraire sombrer finalement dans l'oubli. Henri Poincaré (cousin de Raymond, le politicien), génie français des mathématiques, encore de nos jours à la base de quantités de travaux fondamentaux, résume bien l'état d'esprit sous-jacent à l'élaboration de toute cosmologie: «Il est impossible de contempler le spectacle de l'Univers étoilé sans se demander comment il s'est formé: nous devrions peut-être attendre, pour chercher une solution, que nous ayons patiemment rassemblé les éléments et que nous ayons acquis par là quelque espoir de la trouver; mais si nous étions si raisonnables, si nous étions curieux sans impatience, il est probable que nous n'aurions jamais créé la Science et que nous nous serions toujours contenté de vivre notre petite vie. Notre esprit a donc réclamé impérieusement cette solution, bien avant qu'elle ne fut mûre et alors qu'il ne possédait que de vagues lueurs lui permettant de la deviner plutôt que de l'atteindre.»

Géo Meylan

## CHANSON DE NOËL

# Les uns mangent, d'autres pas

Un enfant au ventre gonflé  
enveloppe le gigot  
L'Inde empoisonnée emmaillote  
la bouteille de prune  
Abandonné sur le seuil  
un journal s'envole  
malgré son poids de sang et de misère  
joue les mouettes  
avant de s'échouer contre la haie  
et de lourdes gouttes de pluie étoient  
les déserts d'Ethiopie.

Catherine Dubuis

## PRIVATISATION

# Moins de P et T!

On se souvient de l'émoi soulevé par la motion Hunziker, déposée en décembre 1980 par la petite moitié du Conseil national et demandant au Conseil fédéral de faire étude et propositions sur les possibilités de confier des tâches publiques au secteur privé.

L'Exécutif eut beau répondre en juin 1981 que les possibilités n'apparaissaient pas immenses, les radicaux et l'UDC ont tenu le fer au chaud pour les élections nationales d'octobre 1983. Les socialistes répliquèrent par un dossier bien fait (*Moins d'Etat ou Etat-providence?*) et Jean-Noël Rey, alors secrétaire du groupe socialiste de l'Assemblée fédérale, y allait même d'un livre (*Trop d'Etat?*, cf. DP 694). L'affaire semblait classée et le danger écarté en décembre 1983, quand le Conseil national trouva le temps de discuter, sans passion d'ailleurs, la motion que le radical argovien Hunziker, alors futur président du PRD (Parti radical suisse) acceptait poliment de dégrader en postulat.

Et voilà que déjà le dossier «privatisation» ressort des tiroirs radicaux. A l'initiative du Zurichois Ulrich Bremi cette fois, lequel s'intéresse depuis longtemps aux finances et à la gestion des deux grandes régies fédérales. Bien entendu, la privatisation des CFF ne le séduit guère; en revanche, il se montre de plus en plus précis à propos des PTT, plus exactement des juteuses télécommunications.

Il y a longtemps que le géant jaune attire les convoitises. La direction du monopole aurait pu les apaiser en lâchant spontanément du lest sur les accessoires (appareils téléphoniques, codeurs/décodeurs, etc.) pour sauver l'essentiel (le câble, c'est-à-dire la transmission de l'information). Au lieu de cela, les PTT ont jugé opportun d'ouvrir le parapluie pour se mettre à l'abri de toute mauvaise surprise, et pour préserver aussi les avantages de

leurs principaux fournisseurs de matériel de télécommunications (Autophon, Hasler, Siemens-Albis, Standard Tel. & Radio/ITT).

Un réflexe pareillement corporatiste ne pouvait manquer de provoquer des réactions à l'heure où M<sup>me</sup> Thatcher vend au personnel et au public 50,2% du capital des Telecom du Royaume-Uni. Avec un succès foudroyant comme on sait: le montant souscrit a atteint plus du quadruple du capital offert, ce qui a provoqué des réductions drastiques, aux allures splendidement démocratisantes. Seuls les souscripteurs de moins de 400 actions (au prix d'émission de 1,3 livre la pièce, soit trois francs environ) ont pu toucher les titres demandés, les plus gourmands ont dû se contenter de montants réduits selon un barème progressif, qui a laissé sans rien les «capitalistes» ayant demandé plus de 100 000 titres.

### A SECOUER LE TABOU...

Du coup, des idées de revente des PTT suisses refont surface. Certains calculent que les PTT «valent» dans les 6,6 milliards de francs, de quoi amortir une bonne partie de la dette fédérale ou d'assainir les CFF et quelques autres entreprises déficitaires. Et si la Confédération devait renoncer à sa participation au bénéfice d'exploitation d'une entreprise qui réalise un cash-flow annuel de l'ordre d'un milliard et demi, elle retrouverait une personne morale intéressante pour le fisc (chiffres cités notamment par *Finanz und Wirtschaft*, 8.12.1984).

De toute évidence, le débat ne va pas se terminer en queue de poisson dans les mois à venir. Il y a trop de gens qui secouent le tabou pour qu'il en ressorte parfaitement intact. Autant dire que la gauche, si elle veut éviter de paraître prise de court, doit avancer sans tarder des contre-propositions qui dépassent le refus pur et simple d'entrer en matière.

Affaire à suivre donc, avec un regard tout d'abord sur les entreprises privées installées à l'abri du monopole des télécommunications. Et en louchant

du côté du nouveau droit des sociétés anonymes qui pourrait bien réduire de cent à dix francs la valeur nominale minimale des actions. En avant camarades, la démocratisation économique est au bout du capitalisme populaire!

## COMMUNICATIONS

# Un département fédéral aux abonnés absents

*Ça commence à faire beaucoup. Et il va falloir réviser certains palmarès fédéraux: la grande muette, ce n'est plus le Département militaire fédéral, même s'il n'est pas plus locace qu'avant, c'est bien le Département des transports, des communications et de l'énergie. Ne parlons ni d'énergie, ni de transports, quel laisser-aller (ou laisser-faire, au profit des intérêts établis) dans le domaine des communications!*

*Voici maintenant que, par la grâce des spécialistes internationaux des télécommunications, tout l'édifice des radios locales, bâti à coup de préjugés et d'à-peu-près, va être chamboulé (nouvelles longueurs d'ondes), sans que l'on perçoive nettement quels efforts les mandataires suisses ont déployé pour amortir le choc dans notre pays. Nul doute que si le 1<sup>er</sup> juillet 1987, les amateurs de FM doivent encore changer leurs habitudes, c'est le sens de l'expérience tout entière qui disparaît. D'autant plus que tout le monde ne sera pas touché, qu'il subsistera des privilégiés, et que comme par hasard les mieux lotis aujourd'hui seront les mieux lotis demain (à Lausanne, Acidule aux petits moyens changerait de longueur d'onde et pas Radio L, richement patronnée par le plus grand éditeur vaudois).*

*Même désordre du côté des émissions par satellite, article constitutionnel ou pas. Voici les promoteurs de Tel Sat obligés de mettre une sourdine, de guerre lasse, attendant depuis quelque cinq ans une décision claire de la Confédération. La coupe est pleine, M. Schlumpf.*